

Image not found or type unknown



Un titre de perception peut-il être réglé par un tiers payeur ?

Par **ghart**, le **15/03/2012** à **19:12**

Bonjour,

L'essentiel de mon problème est dans le sujet.

Je devrais prochainement recevoir un titre de perception émis à mon encontre. Un tiers peut-il régler ma créance auprès du trésor public à ma place ? Comment se déroule l'opération ? (je n'ai jamais eu le cas auparavant ni ne connais personne ayant eu à régler un titre de perception).

Merci d'avance de votre réponse.